

SOL COMTOIS ENR

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE (JURA)

ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU TERRAIN ET PRESENTATION DU PROJET D'IMPLANTATION



Octobre 2024

Contexte.....	3
I/ Le terrain.....	4
Localisation	4
Description du terrain et usage.....	5
Environnement naturel.....	8
Zonages réglementaires de biodiversité.....	8
A l'échelle du site d'implantation	9
Paysage et patrimoine	10
II/ Le projet d'implantation.....	11
configuration technique.....	11
Prise en compte de l'environnement.....	13
III/ Conclusion.....	14

Contexte

Au travers de leur société commune SOLCOMTOIS EnR, la Société d'Economie Mixte EnR Citoyenne et la société EH2 développent, construisent et exploitent des centrales photovoltaïques au sol dans les départements du Jura et du Doubs. SOLCOMTOIS EnR s'appuie sur EGREGA son assistant à maîtrise d'ouvrage

SOLCOMTOIS EnR porte ainsi plusieurs projets de centrales photovoltaïques au sol, s'implantant sur des terrains publics dégradés de 8 000 à 10 000 m², susceptibles d'accueillir jusqu'à 1 MWc. Dans cette plage de puissance, le Code de l'Environnement prévoit que les installations fassent l'objet d'un examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.

La présente note a pour objectif de présenter :

- L'environnement du terrain d'implantation,
- Les choix retenus dans la conception de l'installation,
- Les incidences environnementales et les éventuelles mesures mises en place pour en éviter ou réduire les effets.

Cette note est jointe à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.

LOCALISATION

La zone étudiée se situe sur la commune de Lavans-lès-Saint-Claude, dans le département de Jura, à 7 kilomètres à l'ouest de Saint-Claude.

La zone se trouve sur le périmètre d'une ancienne carrière, ensuite transformée en décharge communale. Le terrain d'environ 8 500 m² est situé à 1,3 kilomètre du bourg.

Le terrain est desservi par une voie carrossable qui le longe par l'ouest.

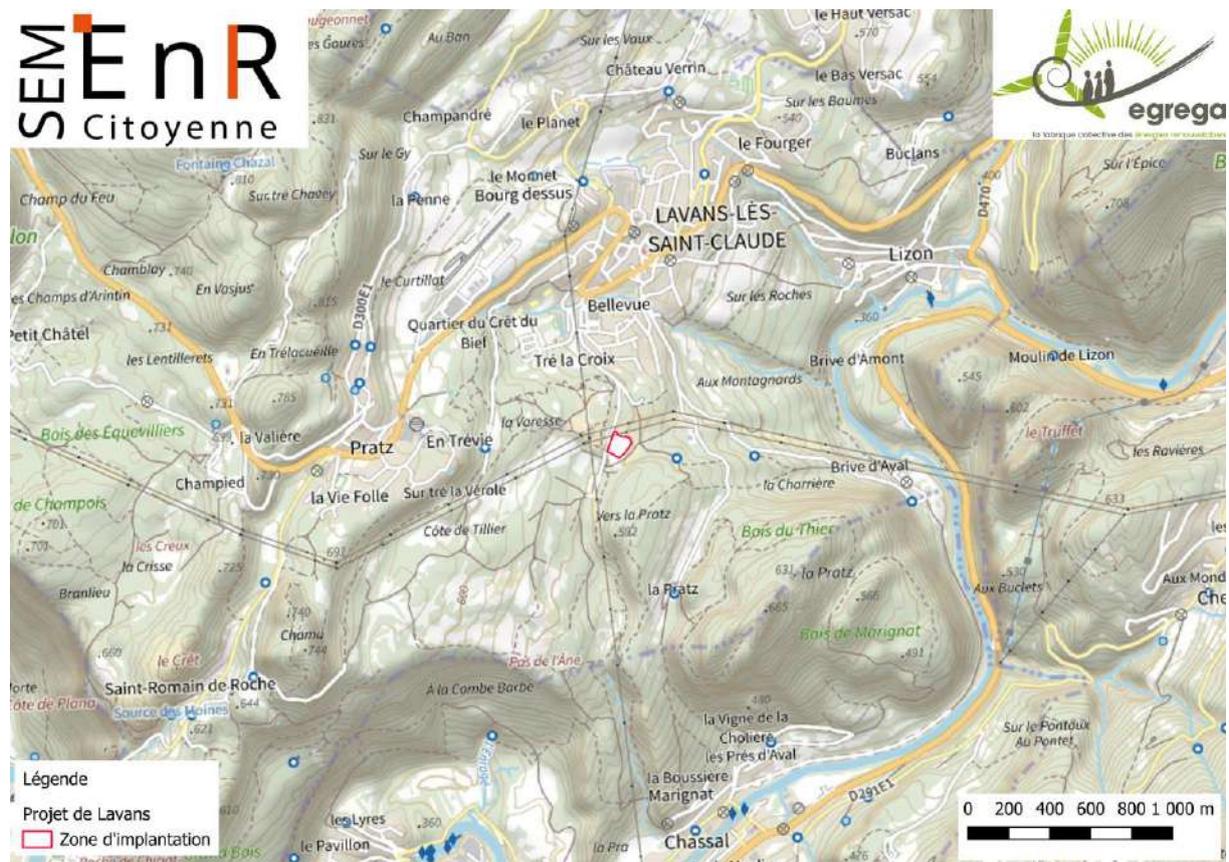


FIGURE 1: LOCALISATION DU PROJET

DESCRIPTION DU TERRAIN ET USAGE

Le terrain et son usage historique sont référencés dans la base de données BASIAS sous le numéro **FRC 3903118**.

La fiche indique que le terrain a fait l'objet d'une exploitation de gravières et sablières à partir de 1973. Il s'est ensuite transformé en zone de stockage de déchets non dangereux entre 1980 et 2004. La partie sud du site continue à accueillir des matériaux.

Les vues aériennes historiques témoignent de cet historique.

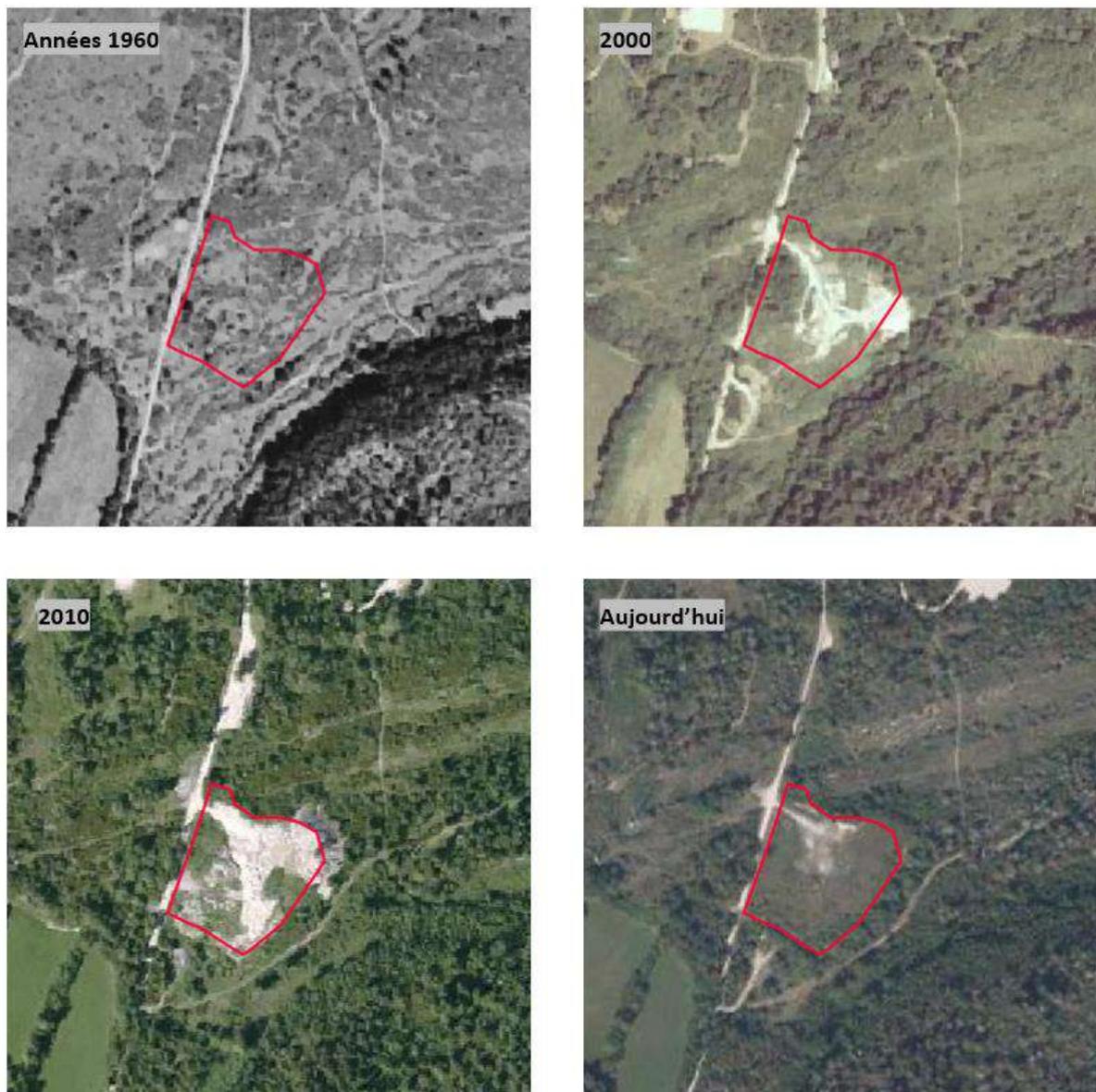


FIGURE 2 : VUES HISTORIQUES DU SITE

Depuis les années 2010, le site n'a plus évolué. Propriété de la commune de Lavans-lès-Saint-Claude, la parcelle est désormais sans usage.

D'après la base de données CORINE Land Cover 2018, la zone dans laquelle est inclus le terrain correspond essentiellement à la dénomination « **Forêts de feuillus** » (code 311) et **marginale**ment à la dénomination « **Prairies** » (code 231). Pour autant, l'occupation réelle du sol ne correspond à aucune de ces dénominations.



FIGURE 3 : OCCUPATION DU SOL SELON CORINE LAND COVER



FIGURE 4 : VUE DU SITE (OCTOBRE 2024)

Au Registre Parcellaire Graphique 2023, aucune des parcelles voisines n'est à usage agricole.

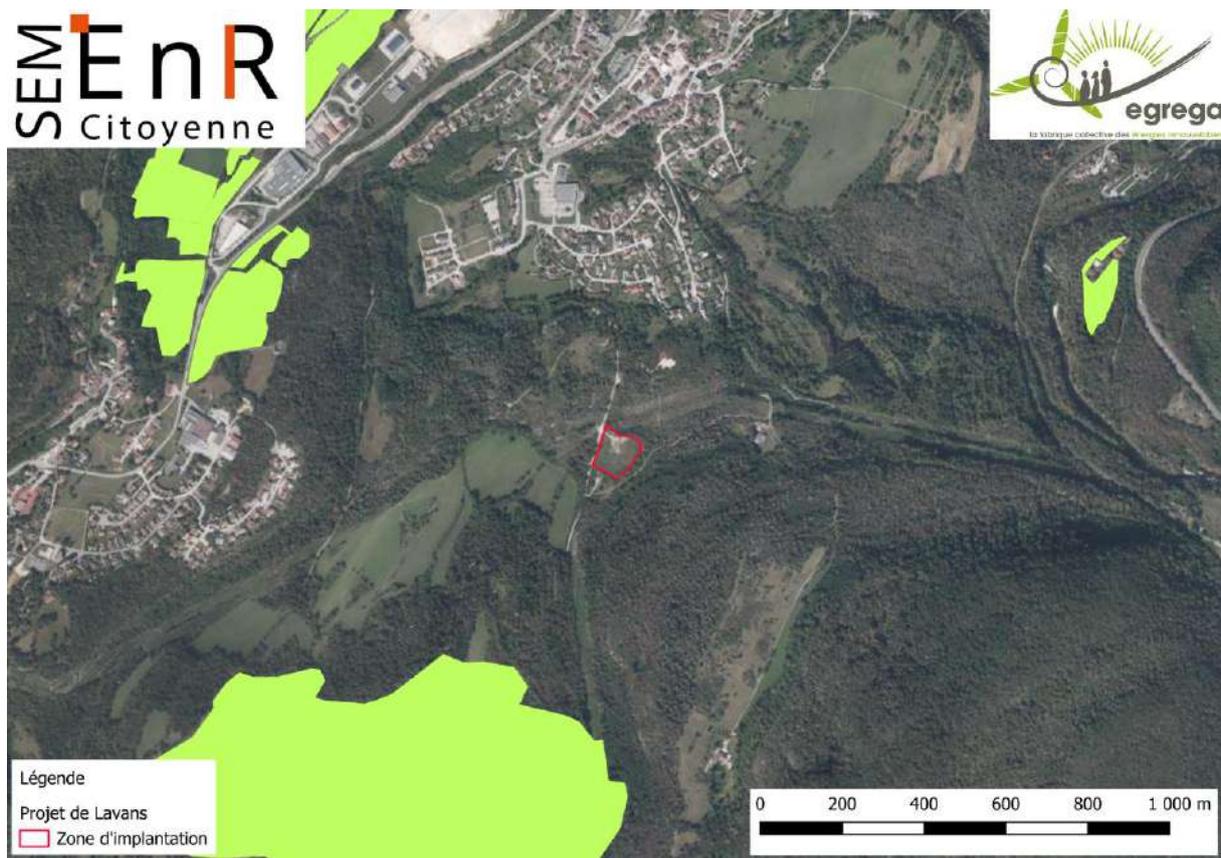


FIGURE 5 : REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 2023

Le projet mobilise un site de moindre enjeu foncier, dégradé et sans conflit d'usage avec une activité agricole ou forestière.

ENVIRONNEMENT NATUREL

ZONAGES REGLEMENTAIRES DE BIODIVERSITE

Quelques zonages réglementaires d'inventaire ou de protection de la biodiversité se situent autour du site de projet, mais aucun à proximité immédiate.

Les sites du réseau Natura 2000 sont tous distants de 1 à 3 kilomètres et correspondent au plateau du Lizon (2 km au nord, de l'autre côté de la zone urbanisée de Lavans) et à la vallée de la Bienne (1 km à l'est et au sud). Il ne semble pas exister un lien fonctionnel pour la biodiversité entre ces secteurs et le terrain d'implantation.

La ZNIEFF de type 1 « Sur la Roche Lezan » est située à 500 mètres au sud du site.

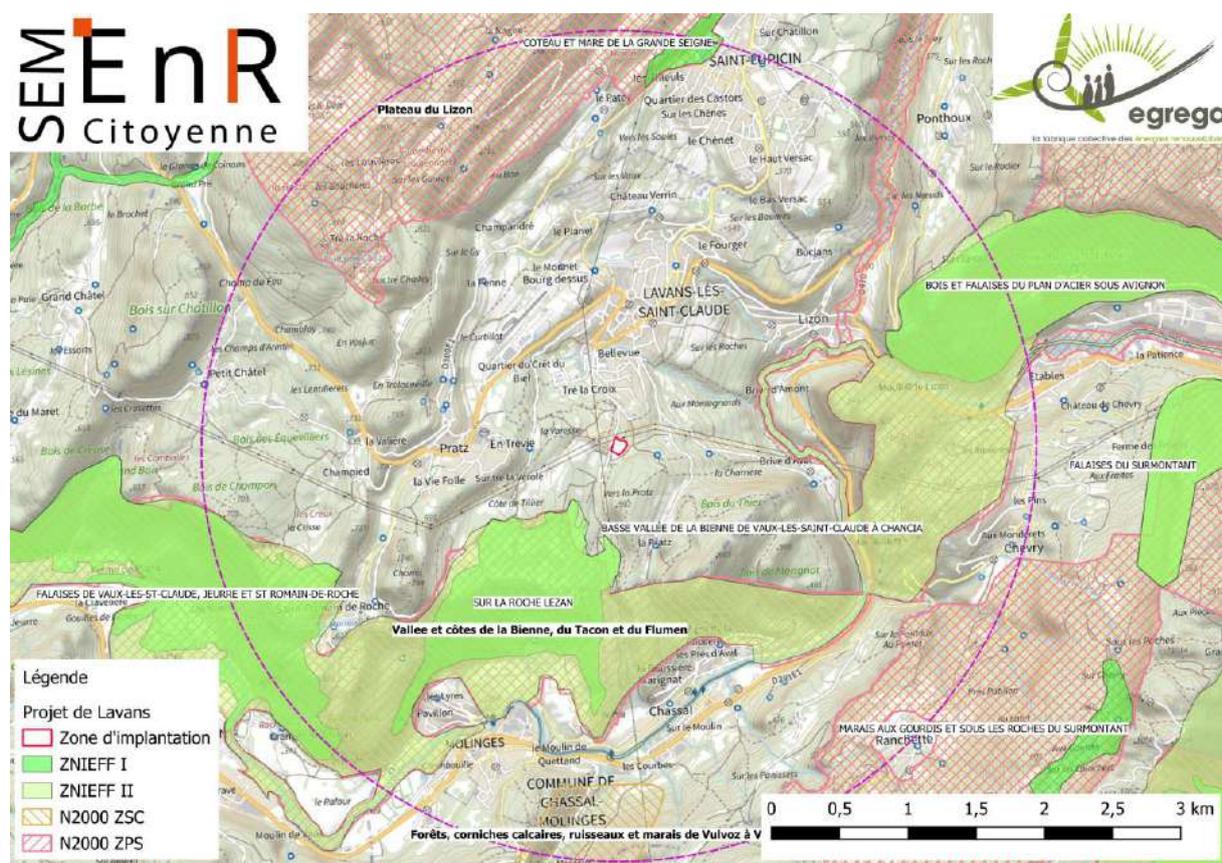


FIGURE 6 : LOCALISATION ZNIEFF 1

Elle est notamment reconnue pour les prairies pâturées sur le plateau et les pentes forestières et falaises calcaires surplombant la Bienne. Dégradés par leur usage passé, les sols du terrain d'implantation ne correspondent pas à ce type d'habitat naturel.

L'enjeu vis-à-vis des zonages réglementaires est très faible.

A L'ECHELLE DU SITE D'IMPLANTATION



Le terrain d'implantation présente une topographie globalement plane et une végétation typique des friches ou anciennes décharges, alternant des zones minérales et un couvert herbacé ras. Aucun arbre ou arbuste n'est présent sur la zone d'implantation, du fait certainement de la pauvreté du sol.

En périphérie, les talus se sont enrichis et des linéaires boisés se sont développés sur les zones non remaniées.

Au sud, un talus sépare la zone d'implantation et une zone de stockage de matériaux, encore active.



Les enjeux naturalistes sont très limités sur la zone remaniée de l'ancienne décharge. Ils sont plus importants dans les secteurs naturels, notamment en périphérie du terrain.

Aucun des sites patrimoniaux ou monuments classés ou inscrits ne se situe suffisamment proche du terrain pour créer une situation de covisibilité ou avoir une incidence paysagère sur le patrimoine protégé.

Au sud, la chapelle de Saint-Romain-de Roche et l'ancienne carrière de pierre marbrière sont masqués par le relief.

Au nord, le site de Coteaux du Lizon est distant de près de 3 kilomètres. A cette distance, même si le projet sera théoriquement visible, son incidence paysagère sera particulièrement faible.

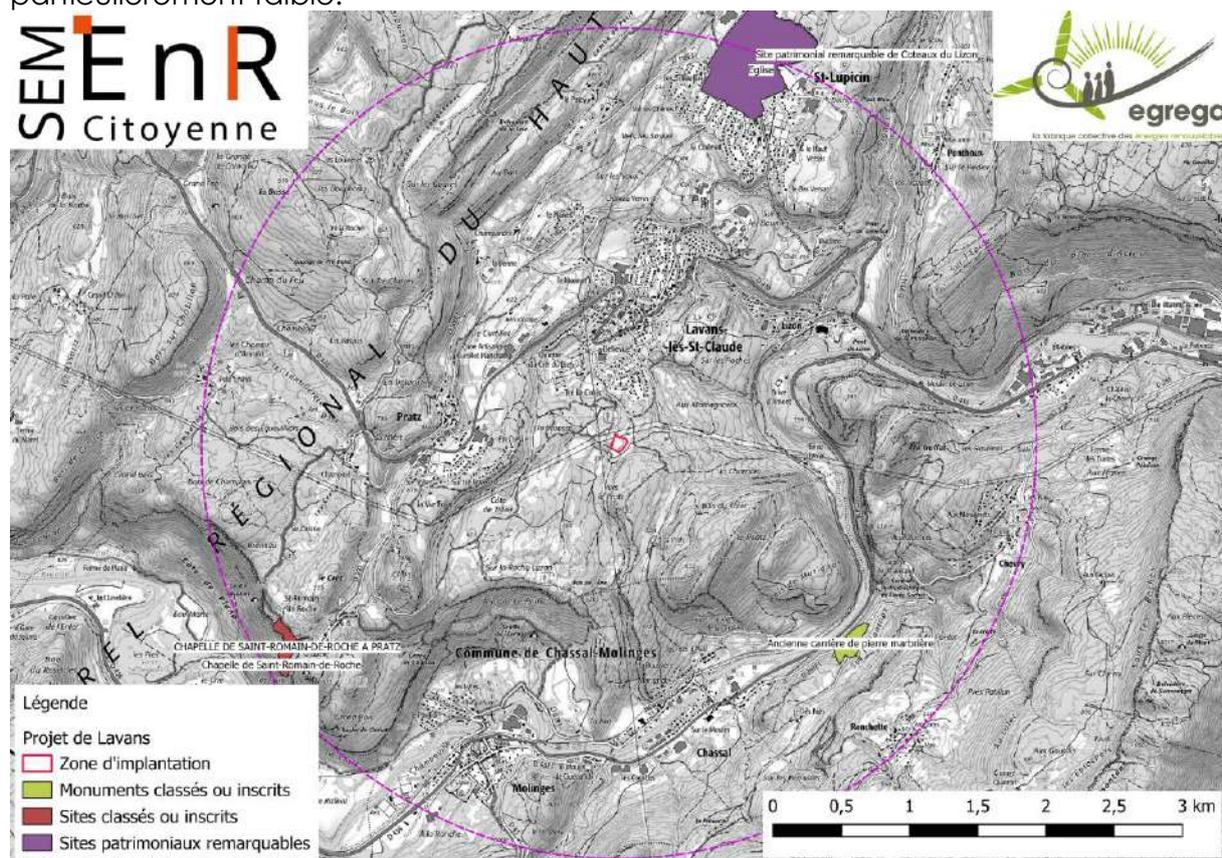


FIGURE 7 : PLAN DU PATRIMOINE PROTEGE AUX ABORDS DU PROJET

A l'échelle de la zone d'implantation, les vues sont coupées par la végétation vers le sud, l'ouest et le nord. La vue est plus dégagée vers les reliefs à l'est mais les éventuelles vues sont alors distantes de 2 à 4 kilomètres.



Par sa localisation et son emprise au sol, le projet sera très peu perceptible dans le paysage.

II/ Le projet d'implantation

CONFIGURATION TECHNIQUE

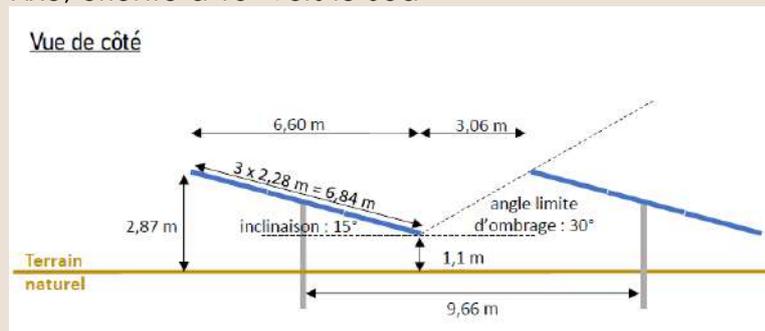
L'installation photovoltaïque projetée présente les caractéristiques suivantes :

Surface d'implantation 0,9 hectare

Configuration d'implantation

Fixe, orienté à 15° vers le Sud

Vue de côté



Nombres de panneaux	1 701
Surface des panneaux	4 382 m ²
Puissance unitaire	595 Wc
Puissance totale	0,99 MWc
Nombre de poste	1
Pistes de desserte	Bande roulante de 4 mètres en graves concassées Aires de retournement dans les voies en impasse Linéaire de 150 mètres
Clôture et portail	Clôture périphérique en mailles souples sur poteaux métalliques, 2 à 2,5 mètres de hauteur Surélévations ou passages pour la petite faune Portail métallique à l'entrée du site Linéaire de 390 mètres
Production annuelle	1,2 GWh
Durée d'exploitation	30 ans

Le plan d'implantation tient compte des contraintes résultant de l'analyse du site et de la visite de terrain effectuée en octobre 2024. Le positionnement du projet intègre notamment :

- Les limites cadastrales des parcelles dont la commune de Lavans-lès-Saint-Claude est propriétaire. Le projet s'implante exclusivement **sur du foncier public**,
- Les limites de la zone dégradée et, par conséquent, les limites topographiques et boisée découlant de l'usage passé du site. Le projet s'implante exclusivement **en zone dégradée**,
- La présence de la voirie existante. **L'accès à l'installation est immédiat depuis la voirie publique**. Le raccordement électrique externe sera enterré en bord de voirie jusqu'au réseau HTA, à l'est ou au nord du terrain.

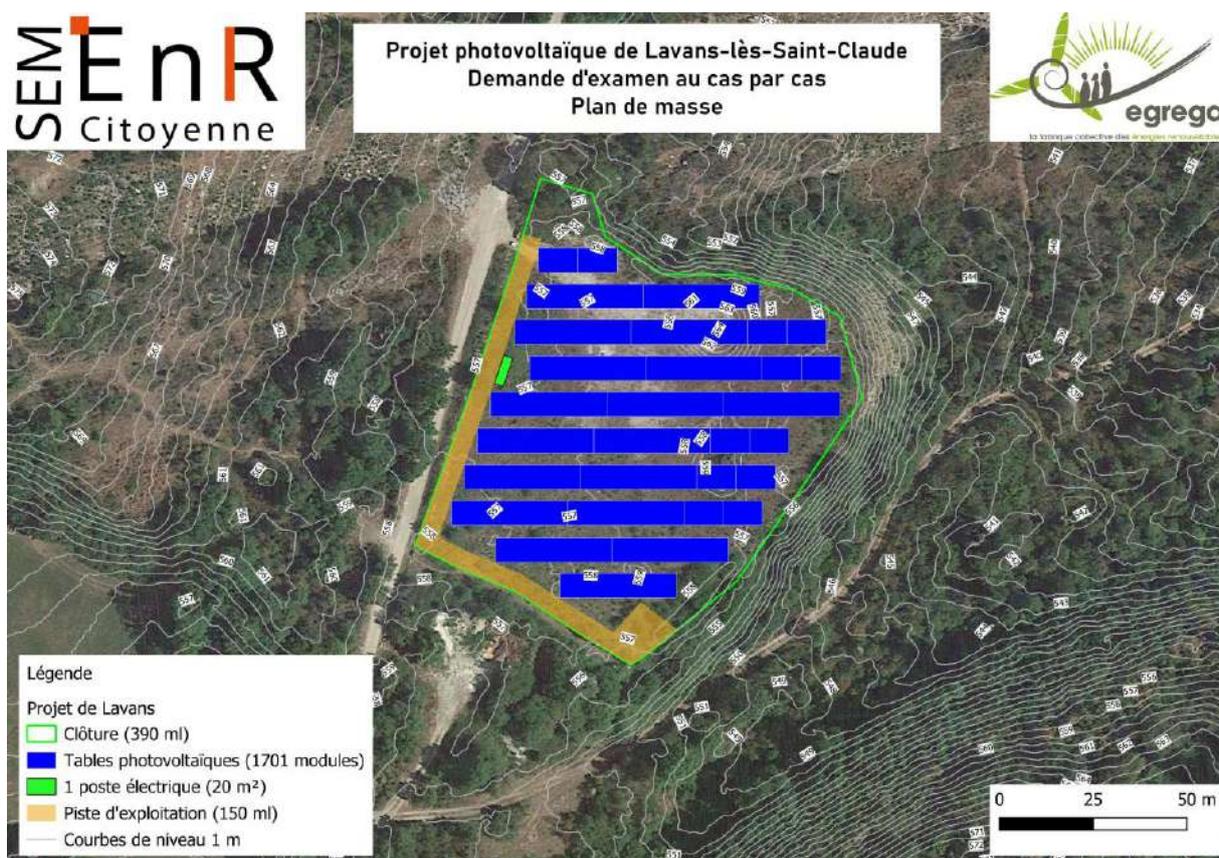


FIGURE 8 : IMPLANTATION PREVISIONNELLE

La réalisation et l'exploitation du projet intégreront les mesures suivantes :

- Mise en place d'une clôture perméable à la petite faune susceptible de traverser le parc photovoltaïque,
- Préparation initiale du chantier et travaux courants d'entretien de la végétation réalisés en dehors de la période de nidification des oiseaux (avril à juillet). En cas de risque d'atteinte à la biodiversité, le maître d'ouvrage mandatera un écologue pour confirmer l'absence d'incidence des travaux sur la faune,
- Limitation de l'occupation de l'espace au strict nécessaire pendant la phase chantier afin de préserver les milieux naturels jouxtant la zone de projet,
- Elimination dans les filières de retraitement adaptées de tout déchet retrouvé sur site,
- Le cas échéant, gestion des espèces exotiques envahissantes selon les règles de l'art,
- Choix de matériaux (pistes, structures métalliques) et de couleurs (poste électrique, clôture) adaptés à l'environnement du site,
- Réalisation des travaux du lundi au samedi et en journée. Le calendrier de chantier sera communiqué à la commune et aux riverains en avance,
- Entretien de la végétation par fauche ou pâturage ovin,
- Maintenance préventive et curative de la centrale et mise en place d'un système d'alerte des secours en cas de sinistre.

L'application de ces mesures réduisent encore les incidences potentielles de cette installation sur son environnement. **Les incidences résiduelles sont non significatives.**

III/ Conclusion

Le projet de centrale photovoltaïque de Lavans-lès-Saint-Claude mobilise un terrain dégradé ayant accueilli une carrière puis une décharge communale entre les années 1970 et 2000. Il s'implante sur une surface inférieure à 1 hectare, présente une puissance installée de 1 MWc et permettra la production annuelle d'environ 1,2 GWh.

Le terrain d'implantation présente peu d'enjeux environnementaux et les mesures proposées viendront encore réduire les incidences potentielles du projet.

L'installation permettra ainsi une production d'énergie d'origine renouvelable pendant une durée de 30 ans, sur un terrain sans conflit d'usage et sans incidence notable sur l'environnement.